



## 5. DE QUELLE FAÇON SOUHAITEZ-VOUS VENDRE VOTRE VOITURE?

Prix de réserve

Le Consignateur établit un prix de réserve. L'encan se fera seulement lorsque le prix de réserve (\*ou plus) sera atteint. Au moment de l'encan, si l'enchère n'atteint pas le prix de réserve, le Consignateur pourra retirer la réserve et accepter l'offre. Au moment de la vente, le Consignateur payera un Frais de vente de 7% si le véhicule est vendu.

Prix de réserve:  
\_\_\_\_\_

Initiales du Consignateur:  
\_\_\_\_\_

Sans prix de réserve

Le Consignateur n'établit pas de prix de réserve. Il ne peut pas enchérir ni acheter son propre véhicule. Le véhicule sera vendu au plus offrant. Au moment de la vente, le Consignateur payera un Frais de vente de 5% si le véhicule est vendu.

Initiales du Consignateur:  
\_\_\_\_\_

## 6. TITRE DE PROPRIÉTÉ

Le Consignateur représente et assure qu'il/elle est le propriétaire légalement enregistré du Véhicule et a le droit de vendre et de le consigner pour la vente. (Ce qui suit ne s'applique pas en Colombie-Britannique) En paraphant ce-dessous, le Consignateur consent à fournir un titre de propriété original signé pour le Véhicule consigné au moment de son engagement dans cette Entente de Consignation.

Initiales du Consignateur:  
\_\_\_\_\_

## 7. RECONNAISSANCE DU LIEN DE CONFIANCE

En paraphant ci-dessous, le Consignateur reconnaît que l'Encan est tenu de retenir les revenus de vente en fiducie jusqu'à ce que l'achat soit complété.

Initiales du Consignateur:  
\_\_\_\_\_

## 8. RENSEIGNEMENTS POLICE D'ASSURANCE

Compagnie Assureur:

No. Police

Date d'expiration

Prénom et nom de l'agent

No. Téléphone

Code postal

## 9. DIVULGATION DE LIEN

Y a-t-il des liens contre le Véhicule?

Oui

Non

**LE CONSIGNATEUR DOIT ACQUITTER TOUS LES LIENS AVANT QUE LE VÉHICULE PUISSE ÊTRE CONSIGNÉ.**

## 10. DIVULGATION DU CONSIGNATEUR

Le Consignateur confirme et assure qu'il/elle a déclaré tous les incidents matériels qui affecteraient la décision d'un acheteur raisonnable d'acheter le véhicule au prix qu'un acheteur raisonnable paierait. Le Consignateur confirme par la présente qu'il/elle n'a pas déformé ou n'a pas omis de faits ou incidents matériels relativement à ce véhicule et que les informations fournies ci-dessous sont au mieux de la connaissance du Consignateur et sa croyance de la vérité.

Divulgarion du Consignateur:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je n'ai rien à déclarer.

Initiales du Consignateur: \_\_\_\_\_

## 11. TERMES ET CONDITIONS

**EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS agit uniquement comme encanateur. EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS n'a aucunement procédé à l'inspection des véhicules et il est de l'entière responsabilité des acheteurs de procéder à l'inspection des véhicules avant de faire une mise sur un véhicule.**

Tout défaut de se conformer aux termes et conditions mentionnés ci-après pourrait entraîner la suspension de vos privilèges liés à l'enchère.

**1. Terminologie** - À moins d'indication contraire dans le texte, les termes suivants s'interprètent comme suit :

« **Acheteur** » : désigne une personne ou un commerçant qui achète, fait une offre dans le but d'acheter ou enchère sur un véhicule par le biais de l'enchère ;

« **Enchère** » : désigne l'EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS ;

« **Étiquette** » : désigne une étiquette apposée sur un véhicule ;

« **Vendeur** » : désigne une personne ou un commerçant qui offre un véhicule pour la vente par le biais des services de l'enchère.

**2. Accès à l'aire de vente ou au site** - Toute personne ayant accès à l'aire de vente ou au site s'engage à observer et respecter les directives et mesures de sécurité adoptées et communiquées par l'enchère et accepte les risques inhérents à la condition des lieux et aux activités qui s'y déroulent.

**3. Mise à l'enchère d'un véhicule** - Toute offre de vente effectuée par l'entremise de l'enchère est réputée légale et irrévocable.

**4. Frais de mise à l'encan** - Des frais de cent dollars (100 \$CA) plus taxes sont exigibles (si l'inscription est complétée avant le 1<sup>er</sup> août 2019) et payables à l'enchère par le vendeur pour obtenir la mise à l'encan d'un véhicule. Tels frais augmentent à deux cents dollars (200 \$CA) plus taxes si l'inscription est complétée après le 1<sup>er</sup> août 2019. Les frais d'inscription sont non remboursables.

## 11. TERMES ET CONDITIONS (SUITE)

**5. Frais d'adjudication** - Pour toute vente d'un véhicule effectuée par l'entremise de l'encan, des frais représentant 5 % ou 7 % du prix de vente sont payables par le vendeur, en fonction du choix établi à la section 5 de la présente entente, et des frais de vente de 7% sont payables par l'acheteur, tels frais étant payables lors de l'adjudication par chèque certifié, traite bancaire ou argent comptant.

**6. Obligations du vendeur** - Tout vendeur est tenu de (i) divulguer tous les faits pertinents concernant l'historique et l'état véhicule mis en vente, (ii) de garantir qu'il est autorisé à vendre le véhicule et que celui-ci est libre de tout lien, charge ou hypothèque de quelque nature que ce soit, (iii) d'assumer tous les risques relatifs au véhicule jusqu'à ce qu'il soit vendu et (iv) d'honorer les garanties prévues par la Loi, si applicable.

**7. Processus d'enchères** - Toute personne participant à l'enchère sera considérée avoir fait une offre s'il indique, par la parole, un signe de la main ou tout autre moyen, son intention de soumettre une offre égale ou supérieure au prix annoncé par l'adjudicateur. Une enchère ne peut être retirée après avoir été acceptée par l'adjudicateur et l'acheteur ayant présenté l'offre la plus élevée par l'adjudicateur est tenu de compléter la vente. En participant à l'enchère vous acceptez les risques inhérents à telle vente et reconnaissez être satisfait des informations fournies quant au véhicule concerné, des informations apparaissant à l'étiquette. L'adjudicateur se réserve le droit de retirer ou d'omettre de vendre à l'encan tout bien prévu pour être vendu ou encore de retarder ou annuler une vente sans avis. De plus, ce dernier se réserve le droit de rejeter une offre s'il est d'avis que cette dernière n'a pas été placée de bonne foi.

**8. Paiement** - Le paiement de toute somme due en vertu des présents doit être effectué dans les vingt-quatre heures (24h) de l'adjudication par chèque certifié, traite bancaire ou argent comptant. Lorsqu'applicables, toutes les taxes provinciales, fédérales ou autres devront être acquittées par l'acheteur.

**9. Inspection** - L'acheteur déclare avoir eu l'opportunité avant la vente (i) d'inspecter lui-même le véhicule ou de le faire inspecter par un professionnel de son choix situé à proximité du site, (ii) d'effectuer un essai routier et (iii) accepte que de tels inspection et essai routier, le cas échéant, aient eu lieu avant la vente.

**10. Droits de propriété** - Les droits de propriété d'un véhicule acheté ne seront transférés à l'acheteur que lorsque ce dernier aura effectué le paiement complet du véhicule. Nonobstant ce qui précède, l'acheteur assume l'entière responsabilité de toutes pertes relatives au véhicule dès l'acceptation de son offre par l'adjudicateur.

**11. Prise de possession** - L'acheteur devra prendre possession du véhicule dans les vingt-quatre heures (24h) de l'adjudication.

**12. Défaut de paiement** - Si le prix de vente du véhicule et les taxes de vente ne sont pas acquittés par l'acheteur dans le délai requis, les frais d'adjudication versés en vertu des présentes seront conservés par l'enchère à titre de dommages et/ou pénalités, la vente sera résiliée de plein droit et le véhicule sera remis en possession du vendeur sans avis ni délai.

**13. Exonération de responsabilité** - L'enchère ne fait aucune représentation et n'offre aucune garantie formelle ou implicite quant à l'exactitude ou l'intégralité des déclarations ou des informations (description, équipements, garantie, titres, relevé du compteur, etc.) transmises quant aux véhicules offerts pour la vente par l'entremise de l'enchère. De plus, l'enchère ne pourra être tenue responsable de tous défauts visibles ou vices cachés se rapportant auxdits véhicules ou de toutes pertes, dommages, réclamation ou poursuite, de quelque nature que ce soit découlant de la possession, du transport, de l'utilisation, de l'entreposage ou de la conduite des véhicules par l'enchère ou ses mandataires.

**14. Indemnisation** - Le vendeur et l'acheteur conviennent d'indemniser, de défendre et de dégager l'enchère de toutes responsabilités et de tous dommages, pertes, dépenses, demandes, réclamations, poursuites ou jugements, y compris les frais juridiques raisonnables et les dépenses, qui sont liés de quelque façon que ce soit à une violation des présents termes et conditions par le vendeur, l'acheteur ou par tout représentant de l'un de ces derniers.

**15. Sûreté** - L'acheteur accorde par la présente à l'enchère une hypothèque mobilière sur tout véhicule acheté par le biais de l'enchère afin de garantir le paiement de tous les frais, dettes, responsabilités et obligations lui incombant à l'égard de l'enchère. Advenant un défaut de la part de l'acheteur, l'enchère aura le droit d'exercer ses droits et recours en tant que créancier garanti, que de tels droits et recours soient accordés par statut, droit commun, équité ou autrement.

**16. Garanties** - Toute vente de véhicule effectuée par l'entremise de l'enchère est faite sans garantie légale et sans possibilité d'arbitrage.

**17. Droit à l'image** - Le vendeur et l'acheteur conviennent que la ou les activités de vente aux enchères peuvent être télévisées (diffusées en direct ou en différé) et diffusées à un auditoire national ou international. En participant à l'événement, le vendeur, l'acheteur et leurs invités cèdent à l'EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS les droits d'utilisation de l'image, dans tous les médias, pour une durée illimitée.

## 12. ACCEPTATION DU CONSIGNATEUR

Je consens à consigner pour la vente le Véhicule selon les termes et conditions tels que décrits dans cette Entente. Cette entente autorisera l'Encan à vendre le Véhicule et recevra les revenus de la vente en tant que partie fiduciaire légale pour toutes les parties et non pas comme agent partie en particulier.

**Acceptation des Termes:** J'ai lu tous les termes et conditions de cette Entente. Je reconnais aussi qu'aucune promesse verbale ne m'a été faite par l'Encan ou ses employés. Je comprends que les termes et conditions écrits dans cette Entente composent l'Entente en entier. **Je comprends que j'ai le droit de recevoir une copie de cette Entente immédiatement après qu'elle ait été signée par moi et l'Encan.**

\_\_\_\_\_  
Signature du Consignateur

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Dûment autorisé(e) par l'Encan  
(nom en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature